aser

association

action Sécurité éthique Républicaines

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

ACTION SÉCURITÉ ETHIQUE RÉPUBLICAINES

WWW.ASER-ASSO.ORG

Yémen

Le 31 janvier 2024, notre avocat Matteo Bonaglia, au nom d'ASER, a signalé un manquement du conseil d'État français à son obligation de renvoi préjudicielle à la cour de justice de l'union européenne. Nous avons demandé la saisie de la commission européenne afin qu'elle fasse usage des pouvoirs qu'elle tient de l'article 258 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne1.

Israël / Palestine

Le 5 février ASER a demandé dans une lettre au Premier ministre (PM) la suspension d'une licence ML3 (munitions, composants et pièces détachées) vers Israël sur la base des paragraphes 2 & 3 de l'article 6 du Traité sur le commerce des armes des Nations Unies (TCA) en se fondant sur l'arrêt du conseil d'État de janvier 2023 licence ML3. Suite à la réponse négative du PM ASER a saisi le Tribunal Administratif de Paris. Au vu des circonstances urgentes dans les territoires occupés nous avons également déposé un référé suspension le 9 avril 2024 qui a malheureusement été rejeté. Nous avons malgré tout eu le plaisir d'être rejoint dans nos actions juridiques par nombres d'ONG[2] ce qui donne un poids plus important et permet une diffusion plus large de nos argumentations auprès du public.

Eurosatory

Ce mouvement vertueux a trouvé son faîte lors de la tenue d'Eurosatory. Avec le concours d'un collectif d'ONG[3] nous avons assigné en justice les organisateurs COGES de cette « foire aux armes » de refuser l'entrée des représentants des autorités ainsi que des entreprises de l'armement israéliens responsables d'un « plausible risque de génocide à Gaza[4] ». ASER, AFPS et SFW (et Al Haq en intervention volontaire) étaient représentés par les avocats Dominique Cochain et Matteo Bonaglia.

Dans une décision qui fera date le 14 juin 2024 le tribunal de Bobigny ordonne au COGES d'interdire toute présence d'entreprises d'armement israéliennes ou affiliées, ainsi que de toutes délégations israéliennes ou intermédiaires à EUROSATORY.

[1] Article 258 : Si la Commission estime qu'un État membre a manqué à une des obligations qui lui incombent en vertu des traités, elle émet un avis motivé à ce sujet, après avoir mis cet État en mesure de présenter ses observations. Si l'État en cause ne se conforme pas à cet avis dans le délai déterminé par la Commission, celle-ci peut saisir la Cour de justice de l'Union européenne.

[2] Amnesty International, Association France Palestine, La LDH, Sherpa… en plus de nos partenaires habituels que sont l'ACAT et SFW

[3]

[4] Cour internationale de justice le 26 janvier 2024

Louise Sella vice-présidente d'ASER répondant à un journaliste de radio France sur le salon Eurosatory.
©Louis Mansard

Ce fut une victoire du droit et le début d'un espoir pour faire cesser la complicité du gouvernement avec les crimes de guerre et crimes contre l'humanité du gouvernement israélien. Le combat de David contre Goliath ne pouvait être mieux symbolisé en ce début du XXI° siècle[5]. Nous avons perdu en appel mais nous avons démontrer qu'avec l'union des forces de la société civile le traité sur le commerce des Nations Unis peut obliger au droit.

Louise Sella et Louis Mansard ont été délégués sur le salon pour vérifier le respect de la décision du tribunal de Bobigny.

Participation d'ASER à un atelier/table ronde organisé à Marseille à La Friche de la belle de Mai 23-24 avril 2024 par **l'Espace commun européen des alternatives[6]**. Hugues et Mathias Leenhardt ont souligné l'importance du soutien des États, dont l'Allemagne, les États-Unis, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, par le biais des transferts d'armes et leurs complicités au possible génocide israélien à Gaza.

[5] Les entreprises de l'armement israéliennes représentent environ 20 milliards$ / an de chiffres d'affaires face au 1 500€ d'ASER…

[6] Organisée par : TNITransnational Institute, ARCI - Associazione Ricreativa Culturale Italiana, Mouvement de la jeunesse palestinienne, BDS France et Al Haq, avec des intervenants de l'Union juive française pour la paix, MAGPAL Marseille Gaza Palestine et Palestina Spricht

CONFERENCE TCA

ASER a participé à la 10eme conférence des États du TCA qui s'est déroulée à Genève en Suisse du 19 au 24 août 2024.

Pour l'essentiel ASER a rappelé aux États, dont le gouvernement français, leurs obligations d'appliquer le TCA « *de manière cohérente, objective et non discriminatoire* ». Nos interventions, ont été saluées par de nombreux délégué·es des pays du sud. ASER a encore rappelé que les conflits armés ne concernaient pas uniquement l'Ukraine mais aussi le Yémen, l'Éthiopie, la Libye, la Palestine, la République Démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan, la Syrie.

UNIVERSITÉ RECHERCHE

Travail avec la clinique du droit de l'Université de Nanterre, EUCLID, sur **question prioritaire de constitutionnalité (QPC)** que nous souhaitons poser au conseil d'État.

Groupe « repenser la sécurité » : sollicitation d'ASER par STOP Fulling Ward pour créer un groupe en France. ASER intervient en tant qu'observateur/contributeur dans l'attente d'un texte qui pourrait être adressé au CA. Une journée de travail le 22/03/2025 serait en cours de programmation.

CONFÉRENCE

Participation à La rencontre "MECSA" (Marseille European Common Space for Alternatives) Les 26, 27, 28 avril ; rencontre de mouvements européens autour du soutien à la Palestine et présentation de notre travail par Hugues et Mathias Leenhardt.

RÉFLEXION

Nous avons été sollicités par STOP Fulling Ward pour créer un groupe en France : « repenser la sécurité ». ASER intervient en tant qu'observateur/contributeur dans l'attente d'un texte qui pourrait être adressé au CA. Une journée de travail le 22/03/2025 serait en cours de programmation.

PARLEMENT

- Nous avons à nouveau rencontré le Sénateur Guy Benarroche et son assistance Sophie Eisinger qui sont d'accord pour porter au sein de l'institution européenne un manquement du conseil d'État français à son obligation de renvoi préjudicielle à la cour de justice de l'union européenne.

- Les circonstances de la dissolution de l'Assemblée nationale ne nous a malheureusement pas permis de continuer notre travail avec les Député·es.

USAGE DE LA FORCE ET DES ARMES PAR LA FORCE PUBLIQUE

ASER continue de diffuser son rapport sur le respect des droits de l'Homme dans l'exercice de la force publique : « **Proposition pour la mise en place d'une structure de contrôle et d'enquête indépendante de la force publique** » auprès des parlementaires.

ASSISTANCE AUX VICTIMES

ASER a continué son soutien auprès de la famille Louise. Plus de 10 années après la mort de Loïc Louise (le 3 novembre 2013 à la Ferté-Saint-Aubin), l''ancien gendarme adjoint volontaire a été jugé devant le tribunal d'Orleans le 24 octobre 2024. ASER était présent au procès.
Ce dernier a été condamné le 26 novembre 2024 à deux ans de prison avec sursis et à l'interdiction de détenir une arme

2024 MÉDIAS

La fréquentation du site d'ASER (www.aser-asso.org) est a été intense lors des actions Eurosatory. Nous continuons d'enregistrer celles de nombreux pays d'Afrique, d'Europe, ainsi que de l'Arabie saoudite, de la Chine, d'Israël, des Émirats arabes unis…

Relance de notre communication sur Instagram

.

MEDIA

PRESSE ÉCRITE

AFP, Agence Anadolu, Al Jazeera, La Croix, l'Humanité, Libération, Le JDD, Le Monde, Le Nouvel Obs, L'Orient le jour, Le Parisien, Le Point, Le Soir, Médiapart, Reuter, Vosges matin

Presse spécialisée : AJDA, Le syndicat des avocats de France

WEB

Disclose,

PRESSE AUDIOVISUELLE

Al Jazeera,

RADIO

France Inter, France Info, Radio libertaire Groupe Louise Michel,